

N° 7420⁵

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2019-2020

PROJET DE LOI

**modifiant la loi modifiée du 7 août 1961
relative à la création d'un fonds d'urbanisation
et d'aménagement du plateau de Kirchberg**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(12.11.2019)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 23 octobre 2019 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**modifiant la loi modifiée du 7 août 1961
relative à la création d'un fonds d'urbanisation
et d'aménagement du plateau de Kirchberg**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 23 octobre 2019 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 7 mai et 8 octobre 2019 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 18 votants, le 12 novembre 2019.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

La Présidente du Conseil d'État,
Agy DURDU

